

L'an deux mil vingt deux et le dix-neuf septembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Arno GASTAMBIDE, Maire

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
15	12	12
		Pour : 12
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

Mmes ETCHEVERTZ, DUHALDE, ETCHEVERRY, OXARANGO et MM. BARBIER, BARNECHE, BISCAY, GASTAMBIDE, HERNANDEZ, MONGABURE, OTEIZA, PARACHOU

**Procuration(s) :****Étai(en)t absent(s) :**

Date de la convocation
15 septembre 2022

**Étai(en)t excusé(s) :**

Mmes DARGUY, PEREZ, SABALOUE

Date d'affichage
15 septembre 2022

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

20 septembre 2022
-------------------

et publication du

20 septembre 2022
-------------------

A été nommé(e) **secrétaire de séance** : Chantal ETCHEVERTZ

**EXAMEN ET VOTE DU COMPTE DE GESTION 2022**

Le Maire expose aux membres de l'assemblée que le compte de gestion est établi par Mme LETORT Pascale, Trésorière à la clôture de l'exercice.

Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le compte de gestion est ensuite soumis à l'assemblée en même temps que le compte administratif.

**Le Conseil Municipal,  
Après en avoir délibéré,**

Vote le compte de gestion 2022, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à AYHERRE

Le Maire Arño GASTAMBIDE

